

## COMPTE-RENDU PROVISOIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-trois septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal de LE FOLGOET, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Pascal KERBOUL, Maire.

**Date de la convocation :** 17.09.2021

**Présents :** Pascal KERBOUL – Odette CASTEL – Stéphane LE ROUX - Emmanuelle LE ROUX - Patrick ROUDAUT – Michel LE GALL – Yannick GUILLERM – Nathalie FLOCH - Xavier PENNORS – Cécile GOUEZ – Gérard MARREC – Jean-Noël LE MENN - Jacques CARRIO - Fabienne LEPOITTEVIN - Xavier LANSONNEUR – Caroline THOMAS – Béatrice MUNOZ - Marie LE DU – Emilie LE JEUNE

**Excusés :** Gwénaëlle LE HIR, Olivier BERTHELOT, Renato BISSON et Céline GOUEZ qui a donné pouvoir à Emmanuelle LE ROUX

**Secrétaire de séance :** Patrick ROUDAUT

**Dès l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire indique retirer de l'ordre du jour le point relatif au rapport d'activités 2020 du SDEF.**

### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 02.07.2021

Le compte-rendu de la séance du 2 juillet 2021 est voté à l'unanimité.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
20	0	0

### UTILISATION DE LA DELEGATION DU MAIRE – Art. L2122-22 du C.G.C.T. – Délibération N°2020-32 du 11.06.2020

- 1) **Décisions relatives à la préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres lorsque les crédits sont inscrits au budget (alinéa 4)**

#### **DM2021-15 : Réaménagement de la salle de Kermaria – Avenant 1 lot 2 – Charpente/Bardage**

Décision de modifier la structure de la charpente pour créer un acrotère en ossature bois.

	Montant du marché initial	Avenant N°1	Nouveau montant du marché
HT	10 700.00	541.14	11 241.14
TVA à 20%	2 140.00	108.23	2 248.23
TTC	12 840.00	649.37	13 489.37

#### **DM2021-19 : Réaménagement de la salle de Kermaria – Avenant 1 lot 5 - Electricité – Ventilation – Chauffage – Plomberie**

Décision de remplacer le système d'évacuation de la salle.

	Montant du marché initial	Avenant N°1	Nouveau montant du marché
HT	24 596.28	5 298.65	29 894.93
TVA à 20%	4 919.26	1 059.73	5 978.99
TTC	29 515.54	6 358.38	35 873.92

- 2) **Décisions relatives à la création, modification ou suppression des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux (alinéa 7) :**

#### **DM2021-16 : Modification de la régie d'avances**

Décision de modifier le périmètre des dépenses pouvant être réglées par la régie d'avances. Intégration des Achats par internet et le Paiement des prestations « argent de poche »

3) **Décisions relatives aux demandes de subventions dans le cadre de la réalisation de projets communaux (alinéa 26) :**

**DM2021-17 : Quartier des Oiseaux – Réaménagement – Demande de DSIL 2021 « Centralité »**

Décision de déposer une demande de subvention au titre de la DSIL 2021 « Centralité » auprès de la Préfecture du Finistère. Le taux de subvention demandé est fixé à 30%, soit un montant espéré de 150 000 €.

**DM2021-18 : Aménagement de la place triangulaire – Création d’une fontaine – Demande de DSIL 2021 « Centralité »**

Décision de déposer une demande de subvention au titre de la DSIL 2021 « Centralité » auprès de la Préfecture du Finistère. Le taux de subvention demandé est fixé à 30%, soit un montant espéré de 28 575 €.

4) **Les déclarations d’intention d’aliéner déposées depuis le dernier conseil municipal et sur lesquelles il n’a pas utilisé son droit de préemption (alinéa 15)**

N°	Vendeur	Adresse	Parcelle	Surf.	Acquéreur
2021-36	LOTISSEMENT CORRE	Lotis. CORRE Lot N°3	AA287-284-	568	QUERE Yoann
2021-37	MORVAN	route de Brest	AB24	722	RANNOU Maella
2021-38	LOSSEC	Kervadéza	WC194	8343	IMMOBUT
2021-39	SCI DU PALMIER	11 rue du Stade	AC59	420	HERRGOTT
2021-40	CTS MARREC	6 rue Théodore Botrel	AA68	903	SIMON-LE MENN
2021-41	RIOU	9 rue des Glycines	AD44	645	GOURHANT
2021-42	GUIANVARC H	6 rue de la Gare	AD136	438	LANDEMAINE/MESSAGER
2021-43	LOAEC	11 rue de la Gare	AC21	831	FAVE/SLEIMAN
2021-44	HERAUD-TROADEC	17 rue de la paix	AA245	532	THOMAS
2021-45	ROUDAUT	route de Brest	AC189/320/316	383	BERTHOULOUX Anthony
2021-46	URBATER	route de Gorrekéar	AB403	457	HEMERY Cécile
2021-47	URBATER	route de Gorrekéar	AB400	450	DENIEL/REY
2021-48	URBATER	route de Gorrekéar	AB411 et 420	448	COCHARD-QUILLIEN
2021-49	URBATER	route de Gorrekéar	AB415	466	STEPHAN
2021-50	Consorts LE BIAN	3 route de Brest	AM104 et 106	247	RIOUAL Damien
2021-51	Cst SCAGLIARINI	12 rue Arthur Rimbaud	AB 71	552	MASSON / BINET
2021-52	Cst LE BARS	22 rue Théodore Botrel	AA 89	570	GARREC Patrick
2021-53	JEZEQUEL	21 rue de la Gare	AC 15 11 14		BATHELEMY
2021-54	CABON J LUC	ZI de Kerduff	AE 4	3360	
2021-55	ROZEC	20 rue de la Paix	AB22	730	CORRE
2021-56	LAGADEC	2 Place Ty An Holl	AD297-299-304	1194	LE BRETTON
2021-57	BELINGER/DENIEL	19 rue des Dentellières	AC267	996	CHARON/MURIEL

**BÂTIMENTS COMMUNAUX – Changement de portes**

Monsieur Stéphane LE ROUX, adjoint en charge des bâtiments, informe les membres de l’assemblée de la nécessité de changer un certain nombre de portes des bâtiments suivants : salle omnisport du Léon et salle polyvalente Yves Bleunven.

**Portes de la salle du Léon :** Elles sont obsolètes, ferment mal et sont la cible de dégradations récurrentes ; elles n’assurent plus leur rôle anti-effraction.

**Portes de la salle Yves Bleunven :** il s’agit des 2 portes donnant sur l’office. En métal, elles sont en fin de vie.

Ces travaux sont également dictés par la décision de mettre en place d’une gestion sécurisée des accès aux bâtiments communaux. Il serait mal venu de monter le système de sécurisation des accès sur des portes inadaptées.

Il propose donc, après avis favorable de la commission Bâtiments du 17.09.2021., de retenir les offres suivantes pour le changement des portes de ces deux bâtiments :

**DEVIS PORTES Salle du Léon** : 4 portes ; la commission propose de retenir l'offre de l'entreprise BPS Alu, sous réserve de la réponse de la commission de sécurité quant à la possibilité de faire passer une issue de secours et porte d'entrée principale. Cela permettrait de transformer la porte principale actuelle, d'une très grande surface, donc coûteuse, en porte de service accessible uniquement pour les véhicules ou besoins exceptionnels. Elle pourrait alors être remplacée par un rideau métallique, beaucoup moins onéreux. La commission propose de retenir l'offre de l'entreprise BPS Alu.

**Coût : 9 835.00 € HT/ 11 974.00 € TTC – 2 140 € HT/2 568.00 € TTC de plus-value si impossibilité de poser un rideau métallique.**

**DEVIS PORTES Salle Yves Bleunven** : 2 portes ; la commission propose de retenir l'offre de l'entreprise BPS Alu.

**Coût : 3 254.00 € HT/3 937.34 € TTC**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ✓ **VALIDE** les propositions de la commission Bâtiments de retenir l'entreprise BPS Alu pour le remplacement des portes des salles du Léon et Yves Bleunven, pour les respectifs de 11 975.00 € HT et 3 254.00 € HT ;
- ✓ **PRÉVOIT** l'inscription des crédits nécessaires au règlement de cet opération au budget 2021 de la Commune.

**Ecole Paul Gauguin (Pour information, une somme de 8 000 € ayant été prévu au BP 2021 pour les travaux à l'école)**

Des travaux de réfection de sol et de pose de stores dans la classe de Grande section maternelle avaient été demandés par la directrice.

**STORES classe GS – EPG** : La commission retient la société SIZORN.

**Coût : 1 752.16 € HT/ 2 102.60 € TTC**

**SOL Classe GS – EPG** : 2 devis, la commission propose de faire effectuer le travail en régie afin de réduire le coût des travaux ; les devis obtenus étant supérieurs à 5 000.00 € TTC. L'estimatif de la réalisation des travaux en régie est de 3 000.00 €.

## **VOIRIE – ROUTE DE KERBRIANT – Aménagement de trottoirs**

Monsieur Patrick ROUDAUT, adjoint en charge des Travaux, indique, à titre informatif, que dans le cadre des travaux de voirie gérés via le marché à bons de commandes, il a été décidé d'effectuer le réaménagement des trottoirs du lotissement « de Kerbriant » et de la cité des Quatre vents.

Les coûts estimatifs de ces travaux sont de 8 745.24 € TTC et 2 602.92 € TTC.

Par ailleurs, lors de la visite sur sites, des demandes de réaménagement des trottoirs de la route de Kerbriant, au droit de ces deux lotissements, ont été faites.

Deux options ont été travaillées : celle de la réfection des trottoirs en enrobé ; celle du réaménagement des trottoirs en sable et chaux, revêtement utilisé pour l'aménagement des cheminements doux récemment effectués.

L'option enrobé, par la société EUROVIA, titulaire du marché de voirie à bons de commandes, s'élève à 21 382.30 € HT/25 658.70 € TTC.

N°	DESIGNATION	U	Quantité	P/U	Montant HT
10	Signalisation temporaire de chantier	j	6,00	175,00	1 050,00
30	Déblais en terrain meuble	m <sup>3</sup>	85,00	22,00	1 870,00
140	démolition de trottoirs revêtus	m <sup>2</sup>	700,00	3,50	2 450,00
150	Fondation de trottoirs en GNT 0/31,5	t	120,00	28,50	3 420,00
160	Finition fond de forme de trottoirs	m <sup>2</sup>	700,00	4,30	3 010,00
260	Découpe des enrobés	m	8,00	3,60	28,80
310	Enrobé 0/6 mis à la main	t	70,00	125,00	8 750,00
350	Démolition de bordures	m	5,00	4,70	23,50
460	Bordure T2	m	5,00	31,00	155,00
570	Tampon de regard < 600	U	5,00	100,00	500,00
600	Mise à la côte de regard Ø 1000	u	1,00	125,00	125,00
<b>Total HT</b>					<b>21 382,30</b>
<b>TVA 20%</b>					<b>4 276,46</b>
<b>Total TTC</b>					<b>25 658,76</b>

Le second devis demandé à la société Jo SIMON, prestataire ayant réalisé l'ensemble des cheminements doux sur la commune, comprenant la préparation et un revêtement en sable et chaux, identique à celui réalisé sur les itinéraires de cheminements doux créés récemment en centre Bourg. Il s'élève à 13 117.50 € HT/15 981.00 € TTC.

#### ROUTE DE KERBRIAND – LE FOLGOET

##### Travaux d'aménagement de trottoirs

1)	Installation de chantier	F	1	250,00	250,00
2)	Grattage de l'ensemble de la surface à la cote moins 6 cm Evacuation des déblais	M <sup>2</sup>	625	4,50	2 812,50
3)	Réglage du fond de forme, compactage	M <sup>2</sup>	625	1,00	625,00
4)	Fourniture et mise en œuvre au Finisher d'un stabilisé à la chaux	M <sup>2</sup>	590	15,00	8 850,00
5)	Fourniture et mise en œuvre d'un enrobé 0/6 en sortie des 2 accès de propriété	M <sup>2</sup>	35	20,00	700,00
6)	Fourniture et pose d'un tampon fonte 50 x 50	U	1	80,00	80,00
<b>Base H.T.</b>					<b>13 317,50</b>
<b>T.V.A. 20,00%</b>					<b>2 663,50</b>
<b>T.T.C. eur</b>					<b>15 981,00</b>
Devis valable 3 mois - Signature pour accord (1 exemplaire à retourner)					

La commission Travaux, réunie le 16.09.2021, propose de retenir la société Jo SIMON.

Madame CASTEL s'inquiète de la résistance de la structure de trottoirs dans le temps.

Monsieur ROUDAUT lui indique que le revêtement sera identique à celui qui a été mis en œuvre sur les cheminements doux réalisés dernièrement.

Madame CASTEL indique que les véhicules se garent actuellement sur les trottoirs qui seront aménagés et craint de ce fait que le revêtement soit abimé. Elle demande si une interdiction de stationner sur le trottoir sera imposée.

Monsieur ROUDAUT lui répond par l'affirmative, indiquant qu'un projet d'aménagement de la route de Kerbriant, pour réduire la vitesse des véhicules, est en cours d'étude et qu'il est prévu d'y créer des places de stationnement qui auront une double fonction : permettre le stationnement des véhicules et créer des chicanes incitant les véhicules à ralentir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **VALIDE** la proposition de la société Jo SIMON pour le réaménagement des trottoirs de la route de Kerbriant, pour un montant de 13 317.50 € HT ;
- ✓ **PRÉVOIT** le règlement de cette dépense au compte 2315 – opération Voirie du budget 2021 de la Commune.

## BUDGET COMMUNE 2021 – Décision modificative de crédits N°2

Madame Odette CASTEL, adjointe en charge des Finances, informe les membres de l'assemblée de la nécessité de procéder à quelques modifications budgétaires.

Un double encaissement d'une taxe d'aménagement a été réalisée, à tort, en 2019. La trésorerie demande de procéder au remboursement du trop perçu.

Aucun fonds n'ayant été prévu pour ce type d'opération exceptionnelle au BP 2021 sur le chapitre, il convient d'effectuer une décision modificative de crédits.

La trésorerie demande également la réalisation de plusieurs ajustements sur des opérations d'ordre : amortissement final d'une étude de 2002 ; intégration d'étude préliminaire en compte travaux (quartier des Oiseaux).

Un ajustement est aussi nécessaire pour ce qui concerne le personnel « extérieur » oeuvrant à l'école, les besoins ont augmenté du fait d'une importante croissance des enfants mangeant à la cantine.

Enfin, les biens dont l'amortissement devait débiter en 2021 n'ont pas été initialement repris dans le tableau récapitulatif, donc non budgétés au moment du budget primitif, il convient par conséquent de les intégrer.

Pour ce qui concerne les recettes, les versements de FCTVA, en fonctionnement comme en investissement, s'avèrent être plus conséquent que prévu, il convient donc de les intégrer également.

Il est proposé de réaliser les modifications suivantes, validées par la commission Finances réunie le 21 septembre dernier :

Chap	Article	LIBELLÉ	Dépenses	Recettes
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
011	60632	Fournitures de petit équipement	131,00	
011	6161	Multirisques	145,00	
012	6218	Personnel extérieur	10 000,00	
023	023	Virement à la section d'investissement	-26 822,00	
68	6817	Dotations aux provisions pour dépréciation	2 000,00	
74	744	FCTVA (Fonctionnement)		2 575,00
042	6811	Amortissement final Etude voirie 2002	299,00	
		Intégration amortissements 2021	16 822,00	
<b>TOTAL</b>			<b>2 575,00</b>	<b>2 575,00</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
021	021	Virement de la section de fonctionnement		-26 822,00
10	10226	Taxe d'aménagement	1 800,00	
10	10222	FCTVA (Investissement)		60 429,00
16	1641	Emprunt		-21 008,00
21	21318	Changement des portes SYB et du Léon		
		Portes salle du Léon	14 550,00	
		Portes salle Yves Bleunven	4 000,00	
23	2313	Kermaria (avenants)		
		Lot 1 (imperméabilisation murs)	290,00	
		Lot 2 (acrotère ossature bois)	650,00	
		Lot 5 (BAES - Blocs et issues de secours)	6 360,00	
		Lot 8 (peinture noire sur OSB - partie bardage)	2 070,00	
040	28031	Amortissement final Etude voirie 2002		299,00
	28041412	Bâtiments et installations		-1,00

	28041582	Bâtiments et installations – Autres gpmts		1 824,00
	281316	Equipements de cimetièr		1 214,00
	28135	Installations gènèrales, amènagements,		1 654,00
	28152	Installations de voirie		253,00
	281571	Matèriel roulant		2 357,00
	281578	Autres matèriels et outillage de voirie		2 003,00
	28158	Autres installations, matèriels et outillage		327,00
	281758	Autres installations, matèriels et outillage		-4,00
	28181	Installations gènèrales, agencements et		-10,00
	28182	Matèriel de transport		2 978,00
	28183	Matèriel de bureau et matèriel informatique		2 778,00
	28184	Mobilier		1 331,00
	28188	Autres immobilisations corporelles		118,00
041	2031	Intégration Etude préliminaire Quartier des Oiseaux		19 896,00
041	2313	Intégration Etude préliminaire Quartier des	19 896,00	
<b>TOTAL</b>			<b>49 616,00</b>	<b>49 616,00</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **VALIDE** la décision modificative de crédits telle que présentée dans le tableau ci-dessus.

## AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS

Madame Odette CASTEL, adjointe en charge des Finances, informe les membres de l'assemblée que l'actuelle délibération relative aux amortissements subventions versées via le chapitre 204 prévoit une durée d'amortissement de 5 années.

Les dispositions du décret N°2015-184 du 29/12/1995 modifient l'article R.2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en allongeant la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées par les communes et leurs établissements publics. Désormais, elles peuvent être amorties sur une durée maximale de 30 années lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations.

Par conséquent elle propose de définir une durée de 20 ans pour les subventions finançant les biens immobiliers ou des installations lorsque leur montant est supérieur à 2 000 €. Les subventions d'un montant inférieur à cette somme seraient amorties sur une année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **DECIDE** de fixer à 20 années l'amortissement des subventions versées au titre du chapitre 204 pour celles supérieures à 2 000 € et à une année pour les biens d'un montant inférieur à 2 000 € ;
- ✓ **DIT** que ces modalités s'appliquent à toutes les subventions pour lesquelles le plan d'amortissement n'a pas débuté.

## TARIFS CANTINE

Madame Emmanuelle LE ROUX, adjointe en charge de l'enfance, rappelle que les tarifs cantine avaient été votés lors de la réunion du conseil municipal du 2 juillet dernier et qu'ils n'avaient pas été modifiés depuis 2019.

Pour info, évolution du tarif des repas :

**2012 : 3.10 €**

**2016 : 3.20 €**

**2019 : 3.30 €**

**Prix des repas dans les communes environnantes :**

**KERNILIS : 3.60 €**

**LE DRENNEC : 3.89 €**

**PLOUVIEN : 3.50 €**

Elle indique que le service cantine fait face à une augmentation du nombre de rationnaires et que cela nécessite la mise en œuvre de moyens complémentaires en personnel.

Il s'avère nécessaire, pour que la pause méridienne se déroule dans de bonnes conditions, tant pour les enfants que pour le personnel communal, d'augmenter l'effectif de personnel d'une personne sur la période de 12h à 13h45, soit un montant estimatif de dépenses de personnel complémentaire, sur une année scolaire, de :

Nbre de jours	Temps/jour	Coût horaire	Coût annuel
144	1.75	21.75	5 481.00

Le coût du repas « enfant » est actuellement de 3.30 €. Il est proposé de le modifier et de le fixer à 3.55 € à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021.

Cette augmentation engendrerait une recette complémentaire de 4 140.00 € sur une année scolaire complète, permettant de couvrir partiellement les coûts de personnel complémentaire.

Afin de préserver le surcoût d'un euro pour les repas consommés non réservés, il est proposé de fixer le montant de ces derniers à 4.55 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **VALIDE** les modifications de tarifs des repas de cantine comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021 :

Repas « enfant » réservé	3.55 €
Repas « enfant » non réservé	4.55 €
Repas « Adulte »	5.00 €

Le tarif du repas pour l'année 2021/2021 a été voté en juillet dernier, fixé à 3.30 €.

Un mot sera rapidement inséré dans le cahier de liaison des élèves afin de prévenir les parents de cette modification des tarifs de restauration scolaire.

### **CLOS DES COQUELICOTS – Décision modificative de crédits N°1**

Madame Odette CASTEL, adjointe en charge des Finances, informe les membres de l'assemblée de la nécessité de procéder à une modification du budget du lotissement communal « Clos des Coquelicots ».

Le résultat de l'exercice 2020 n'a été repris dans le budget primitif 2021.

Par conséquent il convient d'opérer la reprise du déficit.

L'opération, ayant reçu un avis favorable de la commission « Finances » du 21 septembre dernier, peut être réalisée comme suit :

Chap	Art	Libellé	Dépenses	Recettes
<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>				
011	605	Achat de matériel, équipement et	-16 715.00	
042	71355			-16 715.00
			-16 715.00	-16 715.00
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
001	001		16 715.00	
040	3555		-16 715.00	
			0.00	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ; **APPROUVE** la décision modificative de crédits du budget 2021 du lotissement communal « Clos des Coquelicots » tel que présenté dans le tableau ci-dessus.

### **CLOS DES COQUELICOTS – Attribution des lots « primo-accédants »**

Monsieur Michel LE GALL, Adjoint en charge de l'Urbanisme, indique que suite à la clôture de la première phase de candidatures arrivée à terme le vendredi 25 juin et aux retours d'analyse des dossiers par l'ADIL des lots « primo-accédants », la commission « d'attribution des lots du Clos des Coquelicots » propose, à l'issue de sa réunion du 27 juillet dernier d'attribuer les lots comme suit :

N° de lot	Identité du candidat retenu
8	M. Kevin JOURDAIN/Mme Rachel BOSSARD
9	M. et Mme Benoit BODILIS
10	Mme Joëlle JEANNE
11	M. Thibaud LAMBERT
12	<del>Mme Alexia PLOUHINEC</del>
18	M. Guillaume MARCHESI et Mme Pierrette BAUDELET

Il informe l'assemblée que par retour de mail, Madame Alexia PLOUHINEC, attributaire du lot N°12 a fait savoir qu'elle se renonçait à l'obtention du terrain.

Il indique qu'étant donné :

- ✓ le laps de temps entre la réunion de la commission et la séance de ce jour,
- ✓ le souhait de définir rapidement et définitivement les attributaires de lots afin de leur permettre de se projeter dans leur projet,

La commission a décidé d'anticiper la vérification des justificatifs de points des candidats retenus. Par conséquent les dossiers de candidatures proposés par la commission sont règlementairement validés.

Aussi, La validation de ces candidatures par le conseil municipal entrainera de fait l'attribution des lots telle que proposée dans le tableau ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **VALIDE** la proposition d'attribution des lots « primo-accédants » proposée par la « commission d'attribution des lots du lotissement Clos des Coquelicots » telle que transcrite dans le tableau ci-dessus.

A noter que M. et Mme LOSSEC, attributaires du lot N°2 « lots libres » ont fait part de leur rétractation. Par conséquent ce lot sera remis en vente.

La commission propose de relancer dès cette fin de mois une publicité pour les lots restants à pourvoir.

## DÉNOMINATION DE VOIRIE

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que les travaux d'aménagement du lotissement des Coquelicots arrivent à leur terme (les murets techniques sont en cours de réalisation).

Il est important, pour faciliter les démarches des futurs propriétaires, de dénommer rapidement la voie. Cela permettra de fixer immédiatement l'adresse définitive de chaque lot, les propriétaires n'auront pas de démarches ultérieures à effectuer auprès des différents services (ENEDIS, GRDF, Télécom, CLCL) pour confirmer leur adresse.

Il propose que la voirie créée pour desservir le lotissement communal « Clos des Coquelicots » soit dénommée « rue des Coquelicots ». Cette voie débute à l'extrémité de la rue de l'Aulne et se termine au commencement de la rue des Magnolias ; elle desserve par ailleurs l'ensemble des parcelles du lotissement communal « Clos des Coquelicots ». Elle est représentée en bleu sur le plan ci-dessous.





Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** de dénommer la voie desservant le lotissement communal « Clos des Coquelicots » **rue des Coquelicots**.

### **CLCL – Modification des statuts – Dissolution du C.I.A.S.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par courrier en date du 16 juillet dernier, la présidente de la Communauté Lesneven Côte des Légendes a notifié aux communes la délibération CC 79/2021 en date du 30 juin 2021 relative à la dissolution du CIAS et l'évolution de la compétence action sociale.

Cette évolution s'explique par :

- L'élargissement ces dernières années, du champ d'action de la compétence cohésion sociale (MSAP, Contrat local de santé, animation du réseau du territoire...),
- La volonté de simplifier et rendre cohérente l'action publique en mettant en place une seule entité qui traiterait de manière globale la cohésion sociale et les services à la population, et ceci en lien avec les partenaires, les communes et les CCAS.

L'article 12-14-6 des statuts sera rédigé comme suit :

- 12-14-6 : action sociale :
  - Gestion et animation de l'épicerie solidaire
  - Gestion des logements temporaires et participation au dispositif départemental en lien avec les partenaires
  - Evaluation des besoins sociaux de la population
  - Animation et participation au réseau local

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-5 ;

Considérant que cette modification statutaire s'opère au vu des délibérations concordantes des assemblées délibérantes de l'ECPI et des communes membres ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** :

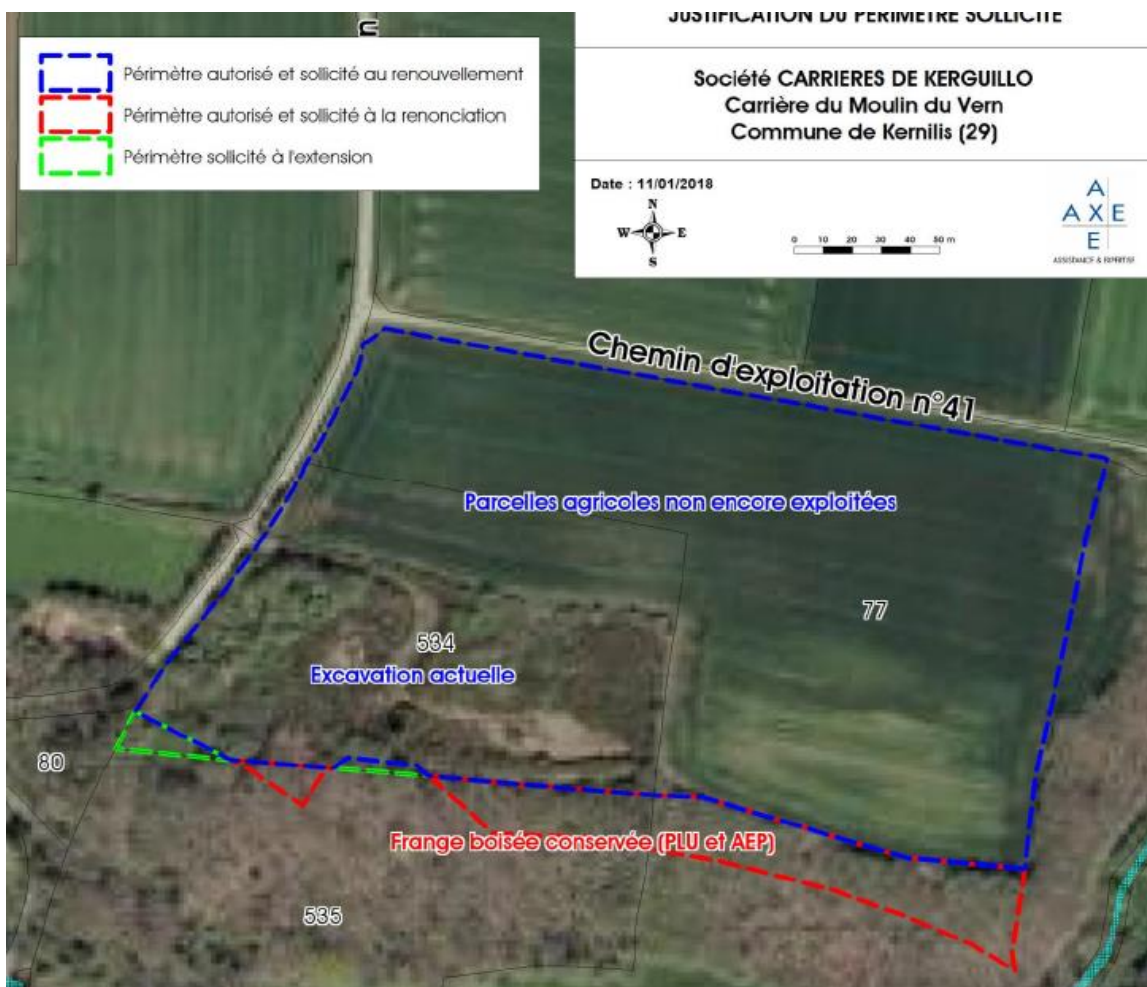
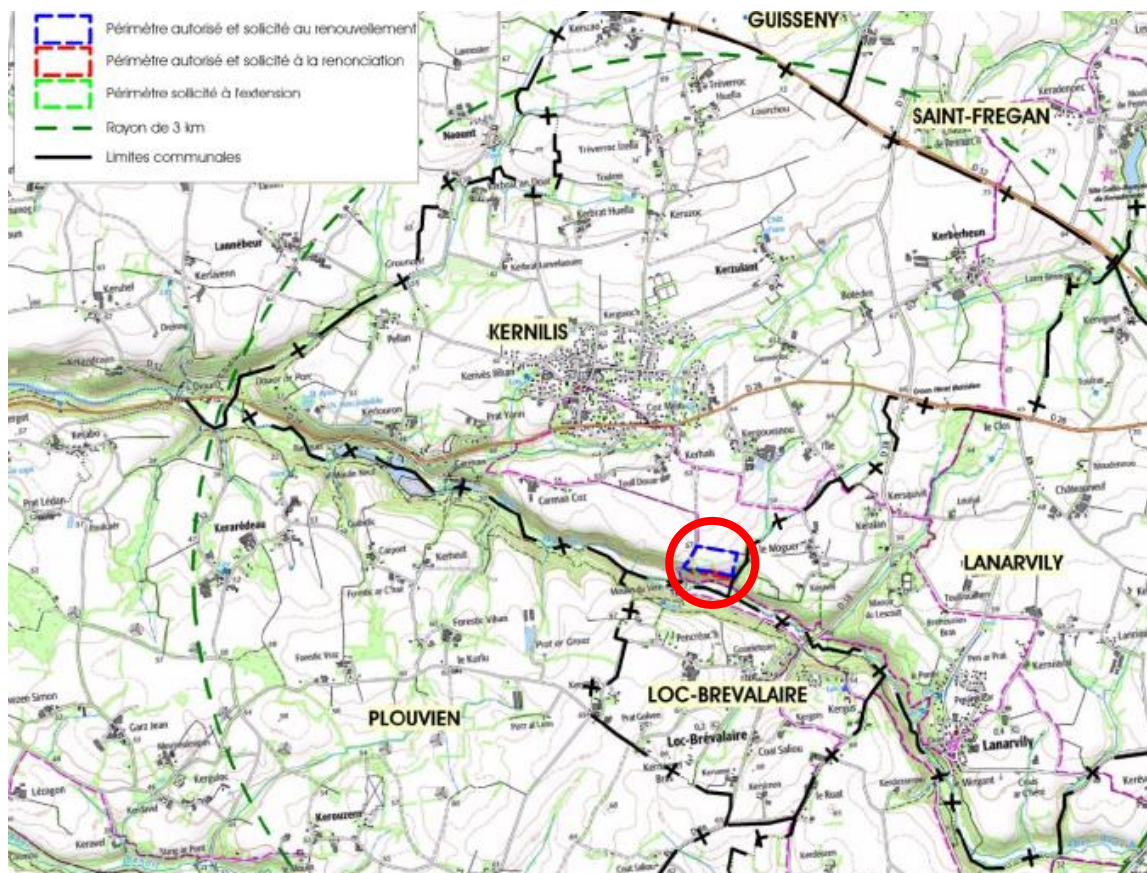
- ✓ l'évolution de la compétence,
- ✓ la dissolution du CIAS au 31 décembre 2021,
- ✓ la modification des statuts de la Communauté Lesneven Côte des Légendes.

### **CARRIÈRE « MOULIN DU VERN » KERNILIS – Enquête publique**

Monsieur Michel LE GALL, Adjoint en charge de l'Environnement, informe les membres de l'assemblée que les communes situées dans un certain rayon des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), sont sollicitées par la préfecture **pour AVIS** lorsqu'une exploitation classée fait une demande de modification de ses conditions d'exploitation. Cet avis doit être transmis aux services préfectoraux dans les 15 jours suivants la fin de l'enquête publique.

Il présente le contexte de la demande aux membres de l'assemblée.

L'arrêté d'autorisation du site arrivant à terme en 2020, la société CARRIERES DE KERGUILLO souhaite renouveler l'autorisation de la carrière du moulin du Vern dans les conditions prévues par l'autorisation actuelle (tonnage maximal de 40 000t/an, épaisseur de 30m et surface de 4,5 ha).



Afin d'être autorisée à poursuivre l'exploitation de la carrière du moulin du Vern, la société CARRIERES DE KERGUILLO a déposé en préfecture du Finistère le 3 juin 2020 un dossier de demande d'autorisation environnementale, conformément à la réglementation en vigueur. Dans le cadre de l'instruction de ce dossier, le préfet a saisi le 4 juin 2020 la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de Bretagne pour avis.

Celle-ci en date du 6 aout 2020 a émis plusieurs observations : prise en compte insuffisante des enjeux de préservation de l'eau et de la biodiversité dans le contexte de la continuité écologique de l'aber wrac'h.

L'AE recommande principalement de revoir la méthodologie de l'évaluation de l'impact des rejets dans les eaux superficielles et de prévoir un dispositif d'épuration des eaux recueillis dans la carrière

La société précise en réponse qu'en période d'activité, elle mettra en place une baraque de chantier équipé d'un bloc sanitaire autonome. Ce bloc sanitaire sera régulièrement vidé par une société spécialisée puis retiré en fin de période d'activité en même temps que la baraque de chantier

Les eaux de la carrière seront traitées de manière adaptée avant rejet dans l'affluent rive droite de l'aber wrac'h qui s'écoule à l'est du site, dans l'éventualité où elles ne s'infiltreraient plus dans le massif granitique comme précédemment.

Concernant l'occupation et l'usage des sols, la superficie de cette carrière (environ 4ha) ne peut pas être considérée comme importante tant vis-à-vis de la surface communale (1013 ha) que de la superficie moyenne des carrières de granulats en Bretagne (de l'ordre de 22ha). L'usage des sols est déterminé par les documents d'urbanisme en vigueur (PLU). Le renouvellement n'entraînera aucune extension des impacts sur l'occupation des sols puisque le volume extrait sera identique à l'autorisation actuelle, en superficie comme en profondeur.

Bien que la carrière ne soit pas soumise à l'établissement d'un plan de surveillance des poussières (sa production maximale de 40 000t/an étant plus de 3 fois inférieure au seuil de 150 000t/an à partir duquel les carrières sont soumises à cette réglementation), la société s'est engagée à réaliser un contrôle annuel des retombées de poussière.

En ce qui concerne la renonciation des espaces boisés classés, la société a choisi de laisser les terrains en l'état, conservant ainsi la bande boisée et laissant les parcelles agricoles à disposition d'exploitants locaux. Concernant la biodiversité, les carrières constituent des habitats proches de ceux de milieux rocheux naturels, en rupture dans le paysage agricole ou forestier qui l'entoure. Les carrières constituent des zones de quiétude pour la nature au sein desquelles la pression exercée par homme sur la faune et la flore est plus faible que dans les environs. Ce projet apparait compatible avec la loi pour la reconquête de la biodiversité du 8 aout 2016 puisqu'il permettra un gain de biodiversité.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur Michel LE GALL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **EMET UN AVIS FAVORABLE** à la demande de renouvellement d'autorisation d'exploiter avec modification du périmètre d'exploitation de la carrière du « Moulin du Vern » à KERNILIS.

## SDEF – Rapport d'activités 2020

### Retiré de l'ordre du jour

## INFORMATIONS DIVERSES

### A – RENTRÉE SCOLAIRE

Concernant les 2 écoles, le protocole sanitaire appliqué est le même qu'au mois de juillet. L'an dernier, aucun cas de COVID n'a été déclaré dans les écoles du Folgoët.

- **Ecole Sainte Anne Notre Dame** : effectif en baisse 135 élèves répartis en 6 classes. Perte d'une classe cette année. Le projet de rapprochement des 2 pôles (maternelle et élémentaire) prend forme puisque le permis de construire a été validé en mairie. Démarrage des travaux prévu en janvier 2022.
- **Ecole Paul Gauguin** : effectif stable de 174 élèves répartis en 7 classes. Cette année est une année particulière pour l'école qui fête ses 20 ans. Projet de préparer plusieurs actions surprises sur ce thème.

### B – ARGENT DE POCHE

Bon retour des 3 jeunes filles sur l'opération du mois de juillet, qui ont travaillé au cimetière du 7 au 9 juillet. Au niveau des élus, elles étaient accompagnées par Patrick ROUDAUT les 3 matinées. Emilie LE JEUNE a participé à 1 matinée et Caroline THOMAS à 2 matinées.

Renouvellement de l'opération pour les vacances de la Toussaint. Projet : travaux à l'école Paul Gauguin (la première matinée déménagement de la classe de GS pour pause du lino par les agents communaux ensuite, travaux dans la cour la seconde matinée, réaménagement de la classe GS la dernière matinée)  
Un sondage par doodle va être transmis à tout le conseil pour que les élus intéressés par cette opération indiquent leurs disponibilités entre le 25 octobre et le 5 novembre. Nous fixerons les dates en fonction des réponses. Pas d'obligation d'être disponible les 3 jours.

## C – POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

### 1 - BÂTIMENTS

#### - Kermaria

##### Grande salle :

- **Sol** : le sol a été repris entièrement les peintures (sol et tracés de terrains) sont effectuées depuis fin juillet

- **Murs** : le bardage des murs est en fin de réalisation (toujours des problèmes d'approvisionnement...)

La peinture du mur du fond devrait être très rapidement effectuée, ainsi que celle de la partie de l'OSB en zone basse devant être recouverte de bardage.

- **A noter** :

1- les BAES (indicateurs d'issues de secours) ont été remplacés, le système existant étant vétuste et fonctionnant sur batterie qu'il aurait fallu changer d'une part, d'autre part, la batterie étant située dans le local onduleur du photovoltaïque, la conservation du système existant aurait nécessité, pour des raisons de sécurité, d'isoler la batterie du reste des éléments électriques dans le local avec pose de porte coupe-feu.

2- Il a été nécessaire de reprendre la cloison existante entre la grande salle et les anciennes toilettes, cette dernière s'avérant très fragile. Suite à demande d'avenant au prestataire pour démolition et réfection de la cloison et au coût de la prestation, il a été décidé d'effectuer le travail en régie. Un mur de parpaings de 15 cm a été monté la semaine dernière.





**Annexe :**

- Les charpente et toiture sont réalisées
- Les portes extérieures ont été installées
- Le placage des cloisons est quasiment terminé
- Les réseaux sont en cours de réalisation
- Le bardage du pignon donnant accès aux locaux APE et Comité d'animation est posé

**TOILETTES FEMMES**



**COULOIR MENANT AUX TOILETTES ET AU LOCAL TECHNIQUE**



**OFFICE ET SALLE DE RÉUNION VUE DE L'ENTRÉE PRINCIPALE**



**SALLE DE RÉUNION**



## ESPACE OFFICE VUE DE LA SALLE DE RÉUNION



### – ATELIER COMMUNAL

Depuis la réalisation des travaux de terrassement, finis début juillet, le chantier était à l'arrêt.

Des problèmes de cas Covid, d'études géotechniques complémentaires, de transmission de plans et de retour d'études béton n'ont pas permis d'enchaîner.

La société LARVOR, titulaire du lot gros œuvre, a enfin pris place sur le chantier lundi dernier, pour une durée de 5 semaines environ. La pose de la charpente/toiture/bardage est prévue semaine 44 (début novembre).

Le maître d'œuvre a indiqué au responsable de chantier de LARVOR qu'il était hors de question de modifier à nouveau le planning et lui a demandé, sous peine de pénalité de retard, de prévoir des équipes en conséquence pour la réalisation du gros œuvre.

Les demandes de raccordement AEP et EU ont été effectuées avant l'été à la CLCL. En attente d'information quant à la réalisation des travaux.

La demande de raccordement électrique suit son cours, ENEDIS s'est rendu sur place le 9 septembre dernier. Le boîtier sera situé en bas de la rampe d'accès.

La sécurisation d'accès au bâtiment a été prévue dès mise en service (portail motorisé, porte de service du bâtiment et porte « Chemins faisant »).

### – SÉCURISATION DES ACCÈS

Le système est en fonction depuis la rentrée scolaire à l'école publique. Il sera rapidement mis en place salle Yves Bleunven. Des estimatifs ont été effectués pour l'espace Kermaria (4 000 € TTC) et l'atelier communal (8 000 € TTC). Ils en seront équipés dès réception des chantiers.

## 2 – VOIRIE

### - Cité des Quatre vents et Lotissement de Kerbriant

Le montant des travaux de réfection des trottoirs des deux lotissements qui seront réalisés, comme ceux évoqués ci-dessus, dans le cadre de l'enveloppe des travaux de voirie inscrits au budget 2021 :

- Cité des Quatre vents : 2 602.92 € TTC
- Lotissement de Kerbriant : 8 745.24 € TTC



- **Route de Gorrekear**

La réflexion sur l'aménagement de cette voie se poursuit. Après avoir testé les chicanes, un nouvel aménagement, en concertation avec Monsieur Alain L'HOSTIS, de l'ATD de Lesneven, est en place également à titre expérimental. Il s'agit :

- **Remplacement des chicanes par 3 écluses.** Les écluses sont différentes des chicanes en ce sens qu'une écluse réduit la largeur de la voie des 2 côtés simultanément lorsque la chicane ne le fait que d'un seul côté alternativement.



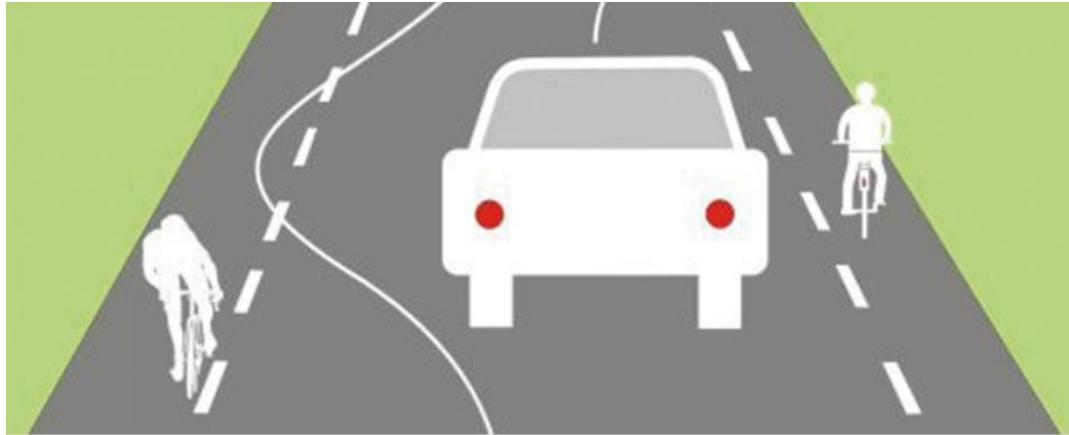
- **Création d'un haricot en haut de la côte de Gorrekear**



- **Amélioration de la sécurité des piétons dans le virage en haut de la côte, côté droit en sortant de l'agglomération**
- **Création d'un chaucidou entre le haricot et le Stop situé au niveau du Chemin du Parcou en Ploudaniel** (ne sera mis en œuvre qu'ultérieurement, après consultation de la mairie de Ploudaniel car la chaussée est mitoyenne à cet endroit.)

Le chaucidou partage la chaussée en trois espaces :

- Une voie centrale sans marquage au centre pour les voitures, camions et motos
- Deux voies latérales pour la circulation des deux-roues



Cet aménagement global pourrait bénéficier d'une subvention « produits des amendes de police », d'un montant de 6 000 à 15 000 €. Pour ce faire il faudra toutefois différer l'aménagement à l'année prochaine, le délai de dépôt des dossiers étant dépassé pour 2021.

- **Sentier Guicquelleau/Saint-Frégant**

Depuis plusieurs semaines, les travaux de réouverture du sentier menant de Guicquelleau à SAINT-FRÉGANT, prolongeant la voie romaine, sont en cours. Les bénévoles de « Chemins faisant » s'allient avec ceux de la commune de SAINT-FRÉGANT pour accélérer le défrichage du sentier. Le chemin, constituant un prolongement de la voie romaine, devrait être opérationnel pour la fin de l'année.

- **PROJET DE FONTAINE**

Suite à rencontre avec l'ABF début août le projet a été quelque peu modifié : les 3 jets d'eau situés aux angles de la fontaine ont dû être supprimés sur demande de l'ABF.

Le dossier de déclaration préalable a été déposé et est en cours d'instruction depuis le 3 septembre.

- **OPERATION « NETTOYONS LA NATURE »**

La prochaine édition de cette opération annuelle se déroulera samedi prochain, 25 septembre. Le rendez-vous est fixé à 8h30 en mairie.

- **OPERATION « NETTOYAGE DU CIMETIERE »**

La prochaine séance se déroulera le samedi 23 octobre au matin. Un appel aux bénévoles sera lancé prochainement.

- **TRÉTEAUX CHANTANTS L**

La seconde séance de qualifications des candidats du territoire de la CLC s'est déroulée ce jour, salle de l'Iroise. La manifestation s'est très bien passée, devant un public fourni (250/300 personnes). La victoire est revenue à Jean-Jacques MARREC. L'après-midi s'est conclue par une prestation du Duo Medley. La finale du territoire CLCL se tiendra le mardi 28 septembre à Kerjézequel. La grande finale du pays de Brest aura lieu le mardi 30 novembre à la Brest Aréna.

- **BIBLIOTHEQUE**

Ayant constaté une baisse d'activité de la bibliothèque engendrée par les restrictions de la crise Covid et soucieux de relancer son activité, il est proposé d'offrir une gratuité de 3 mois aux nouveaux abonnés.